Bourscheid, le 23.10.2026

Commune de Bourscheid

Avis public

Gestion de l'eau

Il est porté à la connaissance du public que l'Administration de l'Eau a donné l'autorisation suivante:

Date	*29.09.2026*
Demandeur	*SIDEN*
Objet	*Mise en conformité de la STEP Michelau*
Lieu	*Michelau*
No. réf.	*EAU-AUT-15-0798*

Le public peut prendre inspection de la décision et des plans y afférents à la maison communale pendant 40 jours, c'est-à-dire jusqu'au 03.12.2026.
Cette décision sera publiée en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques :https://enquetes.public.lu/ .

Pendant ce délai, un recours contre la décision est ouvert devant le Tribunal administratif qui statuera comme juge de fond.

Le collège échevinal

Base légale: Loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau